

**Registre des délibérations du**  
**Conseil Municipal de NOUAINVILLE**  
**Séance du 2 avril 2019**

L'An deux mil dix-neuf  
et le deux du mois d'avril à 18h00,

**Date de convocation**

26/03/2019

**Nombre de conseillers**

En exercice : 11

Présents : 9

Votants : 10

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni  
au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence  
de Monsieur Jean-Marc BAUDRY,

Présents : M. BAUDRY Jean-Marc, M. LEBOYER Daniel, Mme LEGRAND Christine, Mme MAUROUARD Pascale,  
Mme PORTIER Isabelle, Mme JOLITON Christine, Mme GAIN Maryvonne, Mme LABOUBÈNE Lydie, M.  
BONISSENT Marc,

Absents : M. MARTI-FULLANA Bernard (a donné pouvoir à Mme MAUROUARD Pascale), M. DIGUET Christian.

Secrétaire de séance : Mme LEGRAND Christine.

Le compte rendu de la séance du 21 février 2019 est approuvé à la majorité des membres présents. Monsieur le Maire demande de rajouter les points suivants : Fixation des prix des parcelles pour le lotissement « Rue des Sources » et rétrocession du terrain cadastré A N°420 au budget du lotissement « Rue des Sources ».

**1 - Vote du Compte de Gestion 2018 (Délibération N° 2019-006)**

La trésorière Mme Nathalie FILLATRE présente le Compte de Gestion 2018 au Conseil Municipal qui l'adopte à l'unanimité.

**2- Approbation du Compte Administratif 2018 (Délibération N° 2019-07)**

Le Conseil Municipal vote le Compte Administratif 2018 qui lui est soumis, le Maire ne participant pas au vote. La réalisation de l'exercice 2018 fait apparaître :

	Section de fonctionnement	Section d'Investissement
Résultat de l'exercice 2018		
Excédent Commune	18 321.46 €	
Total Excédent	18 321.46 €	
Déficit		48 001.60 €
Résultat antérieur		
Incorporé en 2018		
Excédent	530 334.97 €	117 000.05 €
Déficit		
Résultat de clôture		
Excédent	548 656.43 €	68 998.45€
Déficit		
Restes à réaliser		
Dépenses		34 512.96 €
Résultat cumulé		
Excédent	548 656.43 €	
Déficit		

### 3 - Affectation du résultat de l'EXERCICE 2018 (Délibération N° 2019-8)

Compte tenu du Compte Administratif 2018 précédemment voté, le Conseil Municipal statue sur l'affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice 2018. Constatant que le Compte Administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 18 321.46 € et un solde d'exécution de l'investissement de 68 998.45 €, le Conseil Municipal décide d'affecter en report en fonctionnement R002 la somme de 548 656.43 €.

### 4 - Vote du Budget Primitif 2019 ( Délibération N° 2019-9)

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet de Budget Primitif qui lui est soumis :

- Les crédits votés en section de fonctionnement sont de 782 359.00 € en dépenses et recettes dont 548 656.00 € de résultat de fonctionnement reporté en recette ;  
Les crédits votés en section d'investissement sont de et 617 826 € en dépenses et en recettes dont 68 998.00 € de solde d'exécution d'investissement reporté en recettes.

Le total du budget s'élève à et 1 400 185.00 €.

### 5 - Vote des taux d'imposition de 2019 (Délibération N°2019-10)

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition qui restent identiques à 2018, même si le mécanisme a changé depuis la fusion des intercommunalités, la diminution des taux de la commune est reportée sur Le Cotentin (Communauté d'agglomération du Cotentin), ce qui se traduit par :

- 6.10% pour la taxe d'habitation
- 12.81% pour la taxe foncière (bâti)
- 21.20% pour la taxe foncière (non bâti)

### 6 - Fixation du prix des parcelles du lotissement « RUE DES SOURCES » (Délibération N°2019-11)

Le Conseil Municipal fixe le prix des parcelles du futur lotissement communal « Rue des Sources » en fonction de leur surface et de leur emplacement. Les prix s'échelonnent de 58 000.00 à 65 000.00 €.

<b>LOTS</b>	<b>Numérotation</b>	<b>SURFACE m<sup>2</sup></b>	<b>PRIX</b>
1	2 rue des Sources	670	65 000.00
2	4 rue des Sources	597	59 000.00
3	6 rue des Sources	586	58 000.00
4	8 rue des Sources	582	58 000.00
5	5 rue des Sources	622	62 000.00
6	3 rue des Sources	622	62 000.00
7	1 rue des Sources	607	60 000.00

### 7 - Cession de la parcelle cadastrée A N° 420 (Délibération N°2019-12)

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide de céder le terrain cadastré A N° 220 situé lieu-dit « Rue du hameau Capé » pour un montant total de 26 000.00 euros HT au lotissement « Rue des Sources »

### 8 - Le Budget Primitif 2019 (Délibération N°2019-13)

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet de Budget Primitif qui lui est soumis :

- Les crédits votés en section de fonctionnement sont de 482 000,00 € en dépenses et recettes
- Les crédits votés en section d'investissement sont de 301 000 € en dépenses et en recettes.
- Le total du budget s'élève à 783 000,00 €.

La séance est levée à 20h15